

Corpeau Le mag

Informations
et Vie municipale
N°12 | septembre 2015

À la une : Les joyeux Corpe'Loups

Une nouvelle saison et une nouvelle équipe à la tête de l'association des parents d'élèves. Leur souhait, plus d'ouverture et plus de projets pour les enfants du groupe scolaire de Corpeau.

- LA VIE MUNICIPALE
- LA VIE LOCALE
- LA VIE ASSOCIATIVE
- LE FLASH
- LE PORTRAIT
- NOS ANNONCEURS



Le président, Patrick RODRIGUES (absent sur la photo)
(de gauche à droite) Lydie HUMBLLOT, trésorière, Fabrice BOISSON, vice-président, Elodie GASPARET, vice-secrétaire, Frédéric BORTOLOTTI, vice-trésorier et Nadeige GAUTHIER, secrétaire.



Sommaire

P. 2-3-4-5-6 La vie municipale et les informations pratiques

P. 7 Clin d'œil sur un passionné et l'actualité de la médiathèque

P. 8 Nos annonceurs et leurs infos

LES JOYEUX CORPE'LOUPS

Président :
Patrick RODRIGUES
06.83.81.39.32

Ce fut autour d'un goûter proposé à l'ensemble des parents d'élèves que la nouvelle équipe du bureau de l'association des Joyeux Corpe'Loups s'est présentée le vendredi 25 septembre. Enfants et parents étaient au rendez-vous. L'objectif de l'association est de récolter des fonds qui permettent, en plus de la subvention municipale, d'aider le groupe scolaire aux financements des spectacles, sorties scolaires, matériel pédagogique etc. C'est ainsi qu'ils organisent régulièrement des manifestations comme la vente de ballotins de chocolats, la chasse aux œufs au moment de pâques, la kermesse de fin d'année scolaire mais aussi des soirées dansantes. Le bureau est satisfait des retours des questionnaires proposés à l'ensemble des corpelais ils prendront en compte les envies et les attentes des personnes qui ont eu la gentillesse d'y répondre car l'autre objectif de l'association des parents d'élèves est de s'ouvrir à l'ensemble de la population.

L'association reconduira sa vente de ballotin de chocolats en décembre avec la participation de la chocolaterie de Pommard. D'année en année celle-ci remporte un vif succès, à noter que cette vente n'est pas uniquement réservée aux parents d'élèves. L'association mettra à contribution les talents artistiques des élèves des secteurs élémentaire et maternelle pour la décoration des ballotins. Un bulletin de réservation vous sera proposé dans le prochain numéro du Mag ainsi que par les cahiers de liaison des enfants.

MAIRIE ET AGENCE POSTALE
horaires d'ouverture
lundi de 13 h 30 à 18 h
mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 18 h
vendredi de 13 h 30 à 18 h
Tel : 03 80 21 90 15
mairie@corpeau.fr
http://corpeau.fr

L'ÉDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Les travaux de la salle multi-activités seront achevés très prochainement et je vous donnerai plus d'informations dans la prochaine édition du Mag.

Forcée de constater certains dysfonctionnements relatifs au stationnement sur la commune, je me vois dans l'obligation de refaire une information sur ce sujet. Le trottoir ou l'accotement le long des propriétés font partie intégrante du domaine public. C'est pourquoi, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger, comme par exemple à proximité d'une intersection de routes, d'un virage, le sommet d'une côte ou encore une rue étroite. Le stationnement sur les trottoirs, devant les entrées de cours matérialisées par un « bateau » est strictement interdit ainsi que tout dépôt de matériaux, matériels obstruant la libre circulation.

Je vous informe que tout manquement est passible d'une amende de **135 €**.

Je compte sur votre collaboration pour que nos enfants, nos aînés et chacun d'entre nous disposent d'une voirie accessible à tous. Cet acte de civisme renforce « Le bien vivre ensemble ».

Bonne lecture



**Bien cordialement
Madame le Maire,
Sandrine ARRAULT**

Commission d'action sociale

Initiation aux premiers secours



La commission action sociale vous a proposé une initiation au secourisme ce programme reprend à partir du mois d'octobre. Cette initiation, vous permettra de **prévenir les risques** en identifiant les dangers, **d'observer une situation** pour passer un **message d'alerte** complet et précis, de décrire les trois étapes (protéger, alerter, secourir) à suivre face à un accident, de connaître **les gestes à faire et à ne pas faire** face à quelques situations (brûlure, traumatisme, coupure...) et enfin de mettre en œuvre les **premiers gestes de secours**. Cette initiation aux 1ers secours est **gratuite**. Vous devez venir vous inscrire au secrétariat de Mairie. Le nombre de participants est fixé entre 6 et 10 personnes maximum par session. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, la session sera alors annulée. Cette initiation aux 1ers secours se déroulera un samedi matin par mois de 9 h 30 à 11 h 30 au groupe scolaire. Vous devrez prévoir une tenue adéquate qui vous permettra d'être à l'aise lors des phases d'apprentissage.

Le participant peut s'inscrire dans l'intégralité du programme proposé dans une suite logique d'apprentissage.

La première session aura lieu le **samedi 24 octobre**, de 9 h 30 à 11 h 30 dans la salle de motricité du secteur de la maternelle. Elle sera animée par Monsieur Sébastien MÉRITZA résidant à Corpeau, formateur qualifié dans le domaine du secourisme.

**Pensez à vous inscrire auprès du
secrétariat de mairie**



Le Conseil municipal se réunit environ 10 fois par an, les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public. Le compte rendu des séances du Conseil Municipal est la transcription des débats et des délibérations des élus. L'intégralité de ces comptes rendus est affichée sur les panneaux officiels, consultables en mairie et téléchargeable sur le site internet de la commune, <http://corpeau.fr> à la rubrique « comptes rendus ». Dans « Corpeau Le Mag » les comptes rendus des séances du Conseil municipal sont retranscrites de manière beaucoup plus sommaire abordant essentiellement les informations du maire et les délibérations prises lors des séances.

I - Approbation du compte rendu de la réunion du 11 juin 2015.

II – Informations diverses : Madame le Maire donne les informations suivantes : **Inauguration City Stade :** Madame le maire revient sur l'inauguration du city stade qui s'est très bien passée et remercie les personnes qui ont participé à cette manifestation.

Référé Blanc : M. et Mme Blanc ont déposé un référé auprès du tribunal administratif de Dijon par rapport à la construction du auvent de la salle multi-activités. Une rencontre a eu lieu le 31 août dernier avec toutes les parties et ce à la demande du Préfet. L'expert judiciaire rendra ses conclusions dans les prochaines semaines.

Arrêté de péril au Préjeannot : Un arrêté de péril a été pris le 14 août dernier interdisant l'accès au Préjeannot pour des mesures de sécurité. Cet acte a été pris à titre conservatoire. Dans un deuxième temps, la commission travaux procédera à un diagnostic des arbres sur le site permettant ainsi de prévoir leur élagage afin de rendre à nouveau accessible cet espace : les travaux d'élaboration de ce document ont débuté fin juin. Le groupe de travail se réunit de manière mensuelle.

Elections régionales : Madame le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains.

III – Décisions modificatives : les décisions représentent uniquement un jeu d'écriture et n'entraînent pas de dépenses supplémentaires. Monsieur Philippe CLÉMENT, 1^{er} Adjoint, précise que ces décisions modificatives doivent être prises à la demande de Monsieur FOURNIER, trésorier. Il procède ensuite à la lecture du détail de ces décisions.

DM n°1 : régularisation de la cotisation à l'office du tourisme de Chagny pour un montant de 406 €. **DM n° 2 :** raccordement d'un particulier via une convention avec la commune, la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud et le pétitionnaire. Ce dernier reversera la totalité du coût des travaux à la commune soit 15 307 €. **DM n° 3 :** régularisation des aménagements du City Stade: installation des bancs, tables, filet pare ballon, création d'un escalier pour un montant de 27 700 €. **DM n° 4 :** paiement de

l'étude pour le dossier Eco village pour un montant de 14 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 11 voix pour et 3 abstentions (Gilbert FAVELIER, Gaëlle POULLEAU et Jacques LAGOUTTE) autorise Madame le Maire à signer ces décisions modificatives.

IV – Fond d'amorçage : Madame le Maire informe que l'Etat renouvelle pour cette année scolaire le fond d'amorçage dans le cadre des rythmes scolaires soit 50 € par enfant. La Communauté d'Agglomération ayant la compétence périscolaire, le montant total doit obligatoirement lui être reversé. Pour cette année, le groupe scolaire compte 104 élèves. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents, de reverser le fonds d'amorçage, soit 5 200,00 €.

V – Convention eaux pluviales : Madame le Maire indique que dans le cadre de la Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale), la gestion des eaux pluviales est transférée à la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2015. Le périmètre, les modalités de transfert ainsi que le zonage n'étant pas définis avec précision, il est proposé de signer une convention à titre provisoire entre l'EPCI et la commune, laissant à cette dernière la gestion des eaux publiques permettant ainsi la continuité du service public. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer la convention.

VI – Convention de mise à disposition des locaux municipaux à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud : dans le cadre du transfert de compétences périscolaires, la commune met à disposition de la communauté d'agglomération certaines salles du groupe scolaire: l'office, la salle de restauration, la bibliothèque (située au-dessus de la salle de restauration), les sanitaires, un local de rangement ainsi que la salle de motricité de l'école maternelle pour les activités du Relais des Assistantes Maternelles. La délibération communautaire en date du 9 octobre 2014 fixe les modalités financières versées aux communes. Le montant perçu par la commune s'élève à 6 320,59 €. Après en avoir

délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents d'accepter le montant correspondant à cette mise à disposition.

VII – Agenda d'accessibilité programme (Ad'AP) : L'ordonnance du 25 Septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. A compter de cette date et avant le 27 Septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) ont l'obligation de s'engager par la signature d'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) visant à mettre leurs ERP en conformité. L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé de 3, 6 ou 9 ans (9 ans étant dérogatoire pour les bâtiments complexes), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Sont concernés pour la commune de Corpeau : le groupe scolaire, les sanitaires de la Mairie, l'église. Madame le Maire souligne que les réflexions de fond seront à mener par la commission travaux. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, à déposer l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

VIII – Remplacement d'une employée communale : pour parer à l'arrêt maladie d'une des secrétaires de mairie, Madame Christine MAUDUIT a été recontactée pour effectuer le remplacement de l'agent jusqu'à la fin du mois de septembre 2015. Madame MAUDUIT est recrutée sur la base de 24 heures hebdomadaires soit un salaire net de 733,00 € nets. Ses congés payés lui seront versés à l'issue de son remplacement sur la base de 10 % de la rémunération brute. La commune percevra un remboursement via le CNP. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de procéder au recrutement temporaire de Madame Mauduit.

IX – Redevance d'occupation du domaine communal, gaz naturel : Madame le Maire rappelle que cette redevance due à la commune correspond à l'occupation provisoire du domaine

public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux pour la distribution du gaz naturel. Le montant perçu par la commune s'élève à 154 €. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents d'accepter le montant correspondant à cette redevance.

X – Marché de fourniture de produit d'entretien : Madame le Maire explique qu'il y a 3 ans un marché avait été signé pour la fourniture de produits d'entretien avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. A ce jour, les tarifs proposés ne sont plus compétitifs et les produits ne correspondent pas à nos besoins. Madame le Maire propose que la commune de Corpeau se retire du groupe-

ment de commandes. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de ne plus adhérer au groupe-ment de commandes.

XI – Participation aux frais scolaires : la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsqu'ils sont inscrits dans une autre commune à condition que cette inscription soit justifiée par des motifs suivants :

- * des obligations professionnelles des parents résidant dans une commune n'assurant pas directement la restauration et la garde des enfants
- * de l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école publique de la même

commune

* des raisons médicales.

Hormis les cas cités ci-dessus, la commune peut refuser toute dérogation à partir du moment où elle dispose des infrastructures nécessaires à l'accueil de l'enfant.

La participation aux frais scolaires est basée sur l'ensemble des frais de fonctionnement du groupe scolaire. Il est proposé de valider la participation aux frais scolaires à 300 € par enfant pour cette année scolaire. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de valider la participation aux frais scolaires.

INFORMATIONS PRATIQUES



La cueillette des champignons et l'ouverture de la chasse : l'automne est une période particulièrement appréciée des amateurs de champignons mais c'est aussi l'ouverture de la chasse. Il faut rappeler que la cueillette est interdite lorsqu'une chasse est en cours sur le secteur concerné et à proximité immédiate de l'accès aux parcelles en cours de travaux ou d'exploitation forestière. Seul l'utilisation de couteaux ou

engins coupants est autorisée, la cueillette doit se faire dans le respect des autres utilisateurs de la forêt. A rappeler également que ce mois d'octobre et les mois qui suivront seront aussi une période compliquée pour les non-chasseurs. Pour ceux qui aiment se promener, faire du VTT du jogging ou du cheval... Il faudra faire avec le bruit des fusils et des chiens, avec parfois un sentiment d'insécurité.

Quelques conseils lors de vos sorties en forêt : vérifiez auprès de la mairie les journées d'ouverture de la chasse, prenez conseil auprès des sociétés de chasse des communes, portez des vêtements aux couleurs visibles exemple des gilets fluorescents, ne laissez pas divaguer vos chiens. Nous rappelons que sur le territoire de Corpeau les jours de chasse sont le dimanche, le samedi après-midi et le jeudi. A savoir que chaque territoire a ses propres journées de chasse, alors renseignez-vous.



Pour voter, vous devrez OBLIGATOIREMENT justifier de votre identité en présentant l'un documents suivants :

- * Carte nationale d'identité
- * Passeport
- * Permis de conduire (**en cours de validité**)
- * Carte vitale avec photo (**en cours de validité**)

VERIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN



**Passage de la
société DEMONGEOT
SEMAINE 42**

**Des problèmes d'éclairage dans vos quartiers !
n'hésitez pas à transmettre
l'information en mairie.**

03.80.21.90.15 / mairie@corpeau.fr

A partir du 1er octobre les déchèteries passent aux horaires d'hiver.



Service Environnement / déchets
14 rue Philippe Trinquet
21200 Beaune
03.85.87.62.34
www.beaunecoteetsud.com

Syndicat Intercommunal Ramassage
Traitement des Ordures Ménagères
route de Lessard le national
71150 Chagny
03.85.87.62.34
www.sirtom.chagny.fr



CHASSAGNE MONTRACHET 06.25.04.71.48

Hiver : 1er octobre au 31 mars

Lundi : 13 h 30 à 17 h

Mardi : 9 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h

Mercredi : 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Jeudi : 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Vendredi : FERMEE

Samedi : 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

CHAGNY

06.25.04.71.46

Hiver : 1er octobre au 31 mars

Lundi : 13 h 30 à 17 h

Mardi : 9 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h

Mercredi : FERMEE

Jeudi : 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h 30 à 18 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

DÉCHETS REFUSÉS

- * Les ordures ménagères
- * Les déchets médicaux
- * Les déchets industriels
- * Pneus agricoles et poids lourds
- * Souche d'arbre et branche d'un diamètre supérieur à 10cm
- * Déchets agricoles (phytosanitaire, bâche et film plastiques, sacs d'engrais déchets vétérinaire...)
- * Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et de l'environnement
- * Déchets amiantés

DÉCHETS ACCEPTÉS



LES JOURNÉES DU TRI 2015

VENEZ TOUT DÉCOUVRIR SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE DE VOS EMBALLAGES.

Le Centre de tri, le Centre INFINEO et l'usine APPE vous ouvrent leurs portes ! Avec 100kg d'emballages ménagers triés par habitant en 2014, la Communauté d'Agglomération enregistre de très bonnes performances de tri et de recyclage. Pour continuer à vous convaincre de trier plus en vous donnant confiance en votre geste de tri, Eco-Emballages, les entreprises locales de tri et de recyclage ainsi que la collectivité lancent la campagne de sensibilisation **#SUIVEZMOI Près de chez vous**. A cette occasion, venez découvrir les installations de gestion et de traitement des déchets de votre territoire telles que le centre de tri où est acheminé le contenu de nos bacs jaunes ou encore l'usine APPE qui recycle les bouteilles plastiques pour en refaire de nouvelles.

Le Centre INFINEO et l'usine APPE à SAINTE MARIE la BLANCHE. Vous découvrirez le premier centre pédagogique sur l'économie circulaire en France et les chaînes de production de l'usine de recyclage des bouteilles plastiques. La visite du centre INFINEO et de l'usine APPE durent environ 1 h 30. 4 créneaux disponibles dans la journée : 9 h, 11 h, 13 h 30, et 15 h 30. Ces visites sont ouvertes aux enfants accompagnés par un adulte à partir de 11 ans.

Le Centre de Tri de l'entreprise Bourgogne Recyclage, situé à Travoisy (RUFFEY-lès-BEAUNE) vous permettra de mieux comprendre les conditions de travail des trieurs sur la chaîne de tri et vous montrera l'importance de respecter les consignes de tri qui, si elles ne sont pas respectées, ont des conséquences financières importantes pour la collectivité et aux niveaux des impôts locaux. La visite du centre de tri dure environ 1 h. 5 créneaux disponibles dans la journée : 8 h, 9 h 30, 11 h, 13 h 15, et 14 h 30.

Une ou plusieurs visites vous intéressent ? inscription avant le mercredi 7 octobre, auprès du service Environnement de la Communauté Côte et Sud d'Agglomération Beaune par téléphone au 03 80 24 56 80 ou par mail à dechets@beaunecoteetsud.com

INFORMATIONS PRATIQUES

COTE JARDIN

Que faire en novembre : voici venu le temps de la plantation. Nous entrons au jardin dans une période de repos pour l'ensemble des végétaux du jardin, du balcon ou de la terrasse. Si le mois de novembre voit les journées raccourcir nettement et s'installer durablement la pluie et la grisaille, il n'en est pas moins intéressant car il ouvre une belle phase de préparation pour le printemps prochain. A vos bûches, râteaux, plantoirs et autres outils de jardinage, votre jardin a besoin de vous en ce mois de novembre ! C'est la meilleure période pour planter les rosiers, les arbres et arbustes, vous faciliterez ainsi l'enracinement avant l'arrivée des premières gelées hivernales. Vous aurez donc une meilleure reprise au printemps et la floraison sera plus belle.



Que faire en décembre : c'est le retour du givre et parfois de la neige qui annoncent tout doucement l'arrivée de Noël ! Si le mois de décembre n'est pas celui qui réclame le plus de soin dans votre jardin, il est quand même bien l'un des plus joyeux et plus festifs de l'année ! L'hiver est une période de disette pour les oiseaux et les écureuils les graines et les fruits sont tombés depuis longtemps, et souvent le sol est gelé et recouvert de neige. Ils ont grand besoin de matière grasse, qui leur apportera chaleur et énergie. Il existe dans les magasins des boules de graisse végétale à suspendre, auxquelles sont mélangées des graines ceux-ci peuvent être disposer dans des endroits stratégiques de votre jardin à l'abri des prédateurs, et des éventuelles sources de dérangement. C'est aussi une manière de pouvoir les observer.



Chemin du Moulin des étangs
21600 Fenay
Tél. 03 80 79 25 99
contact@cen-bourgogne.fr
www.cen-bourgogne.fr

Le Conservatoire d'espaces naturel Bourgogne : Depuis sa création en 1986, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, association loi 1901, agit pour préserver les milieux naturels, la faune et la flore de notre région. Le conservatoire s'attache aussi à faire découvrir et partager avec le public ses connaissances sur les richesses du territoire. **Ses missions :** connaître les milieux et les espèces pour mieux adapter la gestion sur les sites. Gérer les milieux par des techniques respectueuses de la biodiversité souvent en partenariat avec des agriculteurs. Protéger les milieux, la faune et la flore menacés. Sensibiliser à la préservation des espaces naturels remarquables afin de partager avec vous ses connaissances sur les richesses de votre territoire. **Actuellement : l'automne des rencontres avec les 19èmes rencontres du conservatoire de la côte de Beaune.** Une saison d'animations et d'événements autour de la biodiversité sur la Côte de Beaune. Ces Rencontres sont organisées en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le Conseil départemental de Côte d'Or, l'association Bourgogne Nature et de nombreux autres partenaires du Conservatoire.

Samedi 10 octobre

Chantier nature à Nantoux. Pierre après pierre, venez aider le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne à rebâtir les paysages historiques des chaumes de Nantoux. Nous vous proposons une journée de partage de connaissances et d'anecdotes autour de la restauration de murets en pierres sèches. Inscriptions au **03 80 79 25 99** ou par mail à contact@cen-bourgogne.fr. Lieu de RDV précisé lors de l'inscription. Durée de l'animation: de 9 h à 17 h. Pique-nique offert à midi.



Jeudi 15 octobre

Comestibles ou vénéneux? à Meloisey. Seront-ils comestibles, vénéneux ou simplement des hôtes discrets à découvrir dans la végétation ? Le temps d'une balade, vous apprendrez à reconnaître les champignons avec la Société des Sciences Naturelles de Bourgogne. Inscriptions par mail à contact-ssnb@bourgogne-nature.fr. Les lieux et heures de RDV seront communiqués lors de l'inscription. Durée de l'animation : environ 2 h.

Jusqu'au 31 octobre

Concours photo. Regardez sur la nature avec les Rencontres du Conservatoire. La nature de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est variée: pelouses calcaires, prairies, bocages, ruisseaux, mares, falaises, forêts... Pour la découvrir, rien de tel qu'une balade, appareil photo en bandoulière, pour immortaliser une fleur, un insecte ou un paysage. À vous de jouer ! De nombreux lots récompenseront les meilleurs photographes, petits et grands. Une exposition sera réalisée à partir d'une sélection de photos issues du concours. Le règlement est disponible sur le site internet du Conservatoire www.cen-bourgogne.fr, de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud www.beaunecoteetsud.com et de Bourgogne Nature.

Samedi 24 octobre

Découverte des oiseaux migrateurs à Meloisey. La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Côte d'Or vous propose de venir observer et découvrir les oiseaux migrateurs. Inscriptions au **03 80 56 27 02** ou par mail à cote-dor@lpo.fr. RDV à 9 h 15 sur le parking devant l'église de Meloisey. Durée de l'animation: 3 h et possibilité de poursuivre l'animation jusqu'en début d'après-midi (apporter un pique-nique).

Samedi 14 novembre

Les mammifères aquatiques à Nolay. La Société d'histoire naturelle d'Autun vous propose de partir en quête des mammifères aquatiques dont la célèbre loutre. Inscriptions au **03 86 78 79 44** ou par mail à shna.damien@orange.fr. Si inscription ou annulation le jour même, contacter le 06 45 39 26 22. RDV à 9 h 30 sur le parking de la mairie de Nolay. Durée de l'animation: 2 h 30 environ.

Dans le cadre des journées du patrimoine, le week-end du 19 et 20 septembre, les portes de l'église Saint Pierre de Corpeau étaient ouvertes aux visiteurs grâce à son guide Christian BERG. Les visiteurs pouvaient non seulement visiter le bâtiment mais aussi découvrir une très belle exposition de photos anciennes et de cartes postales de la commune, de Chagny et de quelques communes environnantes (Ebaty, Corcelles les arts...). La recherche de ces photos et de ces cartes postales est devenue une véritable passion pour Christian BERG qui les collectionnent depuis de nombreuses années et qui en découvre d'autres continuellement. Celles-ci viennent alors agrémenter sa collection et raviver nos souvenirs... Il possède aujourd'hui plus de 200 photos et cartes postales anciennes de Corpeau et plus de 300 photos de Chagny. Ses recherches le mènent dans les brocantes, dans les archives des mairies, certaines proviennent aussi des archives du musée Niepce de Chalon sur Saône. Rendez-vous l'année prochaine pour découvrir de nouveaux trésors et retrouver peut-être des lieux connus et des membres de vos familles parmi eux !



MEDIATHEQUE
Tel : 03.80.21.39.73
bibliotheque.corpeau@orange.fr
www.corpeau.fr



La vente de livres d'occasion organisée lors des Journées du patrimoine a été un énorme succès avec plus de 550 livres vendus. Cette année, les visiteurs, venus entre autre de Dijon et du Jura, ont pu non seulement visiter le bâtiment et ses alentours mais aussi repartir les bras chargés de livres qui ont trouvé ainsi une nouvelle existence. Rendez-vous l'année prochaine en septembre pour une nouvelle vente, qui nous l'espérons, se révélera tout aussi fructueuse !

Les écoles sont de retour à la médiathèque, chaque classe du groupe scolaire (école primaire et maternelle) viendra pour une animation et du prêt de livres toutes les 3 semaines. La classe de Mme Collard a inauguré les visites dès le mercredi 18 septembre.

Le petit atelier du mercredi a repris ses activités depuis le 23 septembre avec 11 enfants inscrits, au programme: bricolage, peinture, photos ... Les petites mains sont très actives en ce début d'année avec la création d'objet en bouchons sur le thème de la vigne. (photo ci-contre)

Quelques dates à retenir

- * **Jeudi 15 octobre** : le 1^{er} tour de page de la saison aura lieu le 20 h. Venez partager, en toute simplicité, un moment de convivialité autour d'un café et de quelques livres!
- * **Mardi 27 octobre** : Soirée pyjama à 20 h. **inscription OBLIGATOIRE !**

Des nouveautés

Le mois de septembre est le mois de la rentrée littéraire, plus de 590 nouveaux romans paraissent à cette période de l'année. Les rayons de la médiathèque se sont garnis dernièrement de certains d'entre eux, n'hésitez pas à venir les découvrir: « les loups à leur porte » de Jérémy FEL, « la source » d'Anne-Marie GARAT, « Lontano » de Jean-Christophe GRANGÉ, la collection « U4 », « Les assassins » de E.J.ELLORY, « il était une ville » de Thomas B.REVERDY, « Intérieur nuit » de Marisha PESSLainsi que de nombreux ouvrages (albums, docs ...) pour les enfants.



ID sportives Chagny 2015 - 2016
 Le mercredi après-midi pour les enfants de 5 à 11 ans. Initiation et découverte d'activités sportives en période scolaire. 13 h 45 à 14 h 45 / 15 h à 16 h .

ID vacances 2015 Automne.
 Des stages sportifs pour les enfants de 8-13 ans : Beaune, Chagny, Meursault. Du lundi 19 au vendredi 23 octobre. Du lundi 26 au vendredi 31 octobre. De 13 h 30 à 17 h 00. Tarif 35 € les 5 après-midis.



Renseignements et inscriptions : guichet d'inscriptions du territoire Sud-Ouest
 Chagny Espace Claude Forêt place du théâtre 03.85.87.37.02
 Meursault la goutte d'Or rue des Ecoles 03.80.21.69.82



Ouverture du magasin
les dimanches matins
du 14 juin au 11 octobre 2015
de 9 h à 12 h 15

Carrefour
market
CORPEAU

OUVERT
du lundi au samedi
de 8h30 à 19h30

Route Pont Paris
Grillot Préjeanot
21190 CORPEAU
Tél. 03 80 21 92 31

MAÇONNERIE GÉNÉRALE
RÉNOVATION - TOITURE - CARRELAGE



E.U.R.L ROBUFFO 1 RUE BRÛLÉE 21190 CORPEAU
TÉL/FAX : 03.80.21.35.31

Les petits plats de Fabrizio
propose également des pizzas.

Les Petits Plats de Fabrizio



11 Rue du Château
21190 Puligny-Montrachet

06 79 08 77 19

fabriziorastelletti.free.fr

Facebook

SIRET 802 766 709 00017

**CONTROLE
TECHNIQUE**
Hemannot

21190 corpeau
03 . 80 . 21 . 36 . 46

Aline et Dominique THUSSEAU

*Auberge du
PONT de PARIS*

BAR - RESTAURANT RN 6
21190 - CORPEAU Tél. 03 85 87 11 76

GERBET

Sébastien Cassier
Gérant



Charpente - Couverture - Menuiserie

www.gerbetd.fr - gerbet.d@orange.fr

1 chemin de Louères - 21190 Corpeau

Tél. 03 80 21 32 54 - Fax 03 80 21 39 78

**JACQUELIN
FRÈRES**

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE

4X4
VO.VL
VÉHICULES
DE COLLECTION

8 RUE DES RIAUX
21190 CORPEAU

03 80 21 34 99
Fax: 03 80 21 34 73
michel.jacquelin.21@orange.fr

ETS FAVERIAL
MENUISERIE ALU & PVC - SERRURERIE - METALLERIE

**AMÉLIOREZ ET VALORISEZ
VOTRE HABITAT**

CHEMIN DES PETITES CHAMPAGNES
71150 CHAGNY
Tél. 03 85 87 22 19
CONTACT@FAVERIAL.FR

FENÊTRES - PORTES - VOILETS - VERANDAS
STORES - PORTAILS - RAMPES
GARDE-CORPS - PORTES DE GARAGE
WWW.FAVERIAL.FR

J.C.L.

Menuiserie Labille
[Menuiserie du bâtiment & Agencement]
Depuis 1963

Christian Labille
03 85 46 93 25
ou 06 12 18 26 65

177 avenue Boucicaut - 71100 Chalon/Saône
Tél. 03 85 46 49 47 - Fax 03 85 46 76 54
chlabbille71@orange.fr

**PATEU
ROBERT**

**Maçonnerie
Taille de Pierre
Charpente
Couverture**

11 rue Nicéphore Niepce - Z.I. St Pantaléon - 71400 AUTUN
Tél : 03 85 86 53 35
15 rue Edmé Verniquet - 21000 DIJON
Tél : 03 80 71 14 28

Isabelle
*Coiffure à domicile
pour toute la famille*

Femme - Homme
Enfants
Tous styles et
cérémonies

28 ans d'expérience à votre service.
Gagnez du temps et de l'argent
en vous faisant coiffer chez vous!

03 80 21 92 59
Siret 334 04 960 000 21

**L'AUBERGE
DU
VIEUX
VIGNERON**

Ouvert du
mercredi au dimanche
de 12h à 14h
et de 19h à 21h30

ROUTE DE BEAUNE - 21190 CORPEAU
TÉL. : 03 80 21 39 00 FAX : 03 80 21 38 81
SITE : WWW.AUBERGEDEVIEUXVIGNERON.COM
E-MAIL : AUBERGEDEVIEUXVIGNERON@FREE.FR